

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA PORTANT MODIFICATION ET RENOUVELLEMENT JUSQU'AU 14 OCTOBRE 1967 DU MODUS VIVENDI COMMERCIAL SIGNÉ À CARACAS LE 11 OCTOBRE 1950<sup>(1)</sup>

I

*Le Ministre des Mines et Relevés techniques du Canada au Ministre des Affaires extérieures par intérim du Venezuela*

N° 57

Caracas, le 30 septembre 1966

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer au modus vivendi applicable aux relations commerciales entre le Canada et le Venezuela.

Le Gouvernement canadien estime que ce modus vivendi a favorisé le développement des relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. Aussi ai-je l'honneur de proposer qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 14 octobre 1966.

Si le Gouvernement de Votre Excellence approuve cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien un accord portant renouvellement des dispositions du modus vivendi du 11 octobre 1950 pour une nouvelle durée d'un an.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

*Le Ministre des Mines et  
Relevés techniques,  
JEAN-LUC PÉPIN*

Son Excellence  
Monsieur R. Nass,  
Ministre des Affaires extérieures  
par intérim,  
Caracas.

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1950 N° 16